



Conseil Municipal
PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 11 juillet 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle du Conseil**

Présents :

M. ADNET Arthur, Mme BARRE Sonia, Mme BOURSCHEIDT Isabelle, M. DADDA Bachir,
M. DA SILVA Manuel, Mme DEVERRE-DUMAS Emilie, M. GODBILLOT Grégory, Mme HENOUX Gaëlle,
M. JONET Jean-Luc, M. LECLERE Dominique, M. LEROUX Thierry, Mme LONGHINI Sylvie,
Mme RENARD Pascale, M. THIEBAUT Grégory.

Procuration(s) :

M. BOURDAIRE Alain donne pouvoir à M. LECLERE Dominique,
M. DUHAMEL Guy donne pouvoir à M. LEROUX Thierry,
Mme MANGELINCK Céline donne pouvoir à Mme DEVERRE-DUMAS Emilie.

Excusé(s) :

M. BOURDAIRE Alain, M. DUHAMEL Guy, Mme MANGELINCK Céline.

Absent(s) :

M. PARACHE Romain, Mme ROMAGNY Anne-Sophie.

Secrétaire de séance :

M. ADNET Arthur.

Président de séance :

M. LECLERE Dominique.

JUILLET001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L2121-23,

Vu le procès-verbal de la séance du 13 juin 2025,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET002 - Tarif d'occupation de la salle ludothèque de la « Petite Filature ».

Considérant l'existence d'une salle ludothèque au sein de la « Petite Filature », dont l'occupation est aujourd'hui très occasionnelle,

Considérant qu'il a été sollicité l'autorisation d'occuper cette salle par des professionnels du secteur médico-social, notamment pour des activités d'accompagnement d'enfants en situation de handicap, et que la commune entend soutenir des actions à visées inclusives, notamment en faveur de l'accompagnement au handicap et du soutien aux familles,

Considérant qu'afin de répondre à cette demande il convient de fixer un tarif d'occupation,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 50 € la journée d'occupation de la salle ludothèque de la « Petite Filature ».

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET003 - Subvention à l'association de musique : versement du solde de la saison 2024/2025.

Vu la délibération n°MARS007 du 15 mars 2024 par laquelle une subvention a été accordée à l'Association de Musique à hauteur de 53 000 € pour son fonctionnement global au titre de l'année 2024 (saison 2024/2025),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant du solde à verser à l'Association pour la saison 2024/2025 qui s'élève à 13 250 €, après déduction des 39 750 € déjà perçus par l'association lors des trois premiers acomptes,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de verser 13 250 € à l'Association de musique de Bazancourt pour solder la subvention de la saison 2024/2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET004 - Subvention à l'association de musique : saison 2025/2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la volonté de la commune de soutenir l'action culturelle locale,

Vu le projet de convention établi entre la Commune de Bazancourt et l'Association de Musique de Bazancourt,

Considérant que cette convention précise les objectifs poursuivis, les engagements réciproques et les modalités de versement de la subvention,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs conclue avec l'Association de Musique de Bazancourt pour la saison 2025/2026, jointe à la présente délibération ;
- **FIXE** à 52 500 € le montant de la subvention communale pour cette période, comme déjà acté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET005 - Loyers communaux 2025/2026.

Après un rappel de Monsieur le Maire sur la réglementation régissant la revalorisation annuelle des loyers,

Considérant que l'évolution des loyers applicable sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^e trimestre 2024 impliquerait une hausse de 1,82 %,

Considérant qu'il est donc proposé d'augmenter le niveau des loyers sur la base de l'évolution de l'indice susmentionné,

Il appartient donc désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1^{er} août 2025, les loyers communaux aux valeurs suivantes :

Immeuble rue de la Passerelle : Type 3 (loyer mensuel)	
Locataire(s) :	Loyers 2025/2026 (avec hausse de + 1.82 %)
Mme J. SUCHORSKI	449,00 €
Mme E. BRANDALISE	449,00 €
M. J.F RENAUDIN	449,00 €

Immeuble rue de l'Espérance : Type 3 (loyer mensuel)	
Locataire(s) :	Loyers 2025/2026 (avec hausse de + 1.82 %)
M. & Mme HOVHANNISYAN (Udaf51)	376,00 €
Mme Ch. GUILLEMIN	376,00 €
M. J.L. WUTKA	376,00 €

Logement meublé : Type 2 CC (loyer hebdomadaire ou mensuel)	
Période de l'année :	Loyers 2025/2026 (avec hausse de + 1.82 %)
Tarif estival (du 01/04 au 30/09)	
- tarif hebdomadaire	130,00 €
- tarif mensuel	492,00 €
Tarif hivernal (du 01/10 au 31/03)	
- tarif hebdomadaire	174,00 €
- tarif mensuel	648,00 €

Autres logements :

21 rue Gustave Haguenin : Type 4 (loyer mensuel)	
Locataire(s) :	Loyers 2025/2026 (avec hausse de + 1.82 %)
Mme A. BRAIBANT	546,00 €

Vote : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET006 - Tarifs des droits de Concessions au cimetière de Bazancourt 2025/2026.

Sur proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE, comme suit, le montant des droits de concession au cimetière à compter du 1^{er} août 2025 :

DROITS DE CONCESSION DES TOMBES :	
Durée :	Tarifs 2025/2026
- Trentenaire simple	182,00 €
- Trentenaire double	364,00 €
- Cinquantenaire simple	286,00 €
- Cinquantenaire double	572,00 €

DROITS DE CONCESSION DES TERRAINS « CAVURNES » :	
La concession d'un terrain nu, de 1.20m x 1.20m, pouvant accueillir jusqu'à 6 urnes cinéraires (suivant format), est délivrée aux conditions suivantes :	
Durée :	Tarifs 2025/2026
- 30 ans	78,00 €
- 50 ans	124,00 €

DROITS DE CONCESSION DES COLUMBARIUMS :	
La concession d'une case, pouvant accueillir jusqu'à 2 urnes cinéraires (suivant format), est délivrée aux conditions suivantes :	
Durée :	Tarifs 2025/2026
- 15 ans	314,00 €
- 30 ans	623,00 €
- 50 ans	1 043,00 €
La concession d'une case, pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes cinéraires (suivant format), est délivrée aux conditions suivantes :	
Durée :	Tarifs 2025/2026
- 15 ans	458,00 €
- 30 ans	918,00 €
- 50 ans	1 541,00 €

Le 1/3 de cette somme est attribué au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET007 - Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8,

Vu la délibération n° DECEMBRE024 du 15 décembre 2023, ayant fixé à 5 le nombre de membres élus représentant le Conseil municipal au sein du CCAS,

Vu la délibération n° DECEMBRE025 du 15 décembre 2023, ayant procédé à l'élection desdits membres,

Vu la démission de Madame Maud LOUVET de son mandat de Conseillère municipale, et par conséquent de son mandat de membre du Conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement du siège devenu vacant, dans le respect des modalités électorales prévues par les textes précités,

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal procède à l'élection du représentant au Conseil d'Administration du CCAS au scrutin uninominal, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité du Conseil Municipal, autorisant le vote à main levée,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder, à main levée, à l'élection du membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS, en remplacement de Madame Maud LOUVET,

Après dépouillement du scrutin, le résultat est le suivant :

- Mme Céline MANGELINCK - (Pour : 17)

Est proclamée élue pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Préambule à la Délibération « JUILLET008 - Demandes de subventions pour la Création d'un parc pédagogique » :

Monsieur Le Maire présente le projet porté par Monsieur Guy DUHAMEL, adjoint en charge du Conseil Municipal des Enfants (CME), excusé pour son absence. Ce projet d'aménagement d'un parc pédagogique a été élaboré par les enfants du CME et fait suite aux premières actions menées sur le site, notamment l'abattage d'arbres dangereux.

Le parc a vocation à créer une liaison douce entre la rue Pasteur et la rue Anatole France. Il s'articule autour d'une démarche axée sur la biodiversité : les branches issues des coupes seront réutilisées pour matérialiser des cheminements, une passerelle et un ponton seront installés, et des aménagements autour de la mare sont prévus. Une présentation PowerPoint est projetée pour illustrer les propositions du CME, dont l'implication est soulignée.

Le passage sur le terrain du Foyer Rémois a fait l'objet d'une rencontre avec les représentants de l'organisme. Ces derniers ont accueilli favorablement le projet, tout en exprimant le souhait que la tranquillité des résidents soit pleinement respectée. Une convention d'usage est en cours de rédaction. Pour répondre à ces préoccupations, plusieurs aménagements sont envisagés : barrières anti-véhicules motorisés, et l'engagement à ne pas installer de jeux ou d'équipements bruyants.

Madame Pascale RENARD demande quelles mesures concrètes seront prises pour éviter les débordements. Monsieur le Maire répond que des dispositifs de vidéo-protection peuvent être étudiés.

Monsieur Jean-Luc JONET insiste également sur la dangerosité actuelle du parking à proximité et appelle à sécuriser le cheminement piéton dans ce secteur.

Le coût total du projet est estimé à 84 194,35 € HT. Une subvention à hauteur de 33 000 € HT peut être sollicitée auprès de la Communauté urbaine du Grand Reims, et des demandes complémentaires peuvent être adressées à la Région Grand Est et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Madame Pascale RENARD s'interroge sur la pertinence du projet au regard du contexte budgétaire contraint, de la fréquentation réelle attendue, et rappelle que certains équipements existants, comme la fontaine du centre bourg, restent non réparés.

Monsieur le Maire conclut que le projet sera retravaillé en commission, notamment concernant l'éventualité d'un éclairage et les ajustements à prévoir, pour rester cohérent avec les objectifs du parc, l'arbitrage pouvant également se faire en fonction des subventions obtenues.

JUILLET008 - Demandes de subventions pour la « Création d'un parc pédagogique ».

La commune de Bazancourt, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants (CME), porte un projet de création d'un parc pédagogique dédié à la biodiversité sur la parcelle cadastrée section AD n°0530, située entre la rue Anatole France et l'allée du Docteur Urban. Ce site présente un intérêt écologique avéré, reconnu par le SIABAVES et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Cette initiative a pour objectifs de :

- Favoriser la faune locale par l'installation de nichoirs, hôtels à insectes et refuges,
- Sensibiliser le public à la biodiversité grâce à des panneaux pédagogiques,
- Limiter l'impact de l'éclairage public avec des LED ambrées et détection de présence,
- Désenclaver le village via des liaisons douces vers les services communaux,
- Préserver les espaces naturels existants et aménager des zones de quiétude,
- Renforcer la continuité écologique par la plantation de haies et bandes enherbées,
- Restaurer et protéger les berges et zones humides par des plantations locales,
- Favoriser la renaturation des sols sans imperméabilisation.

Ce projet, initié et élaboré avec le Conseil Municipal des Enfants, vise à améliorer le cadre de vie, sensibiliser la population à l'environnement et renforcer la résilience écologique du territoire.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 84 194,85 € HT.

Afin de soutenir la réalisation de ce projet, la commune souhaite solliciter des subventions, notamment au titre du dispositif d'aide à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims, pour un montant de 33 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-21 relatif aux attributions du maire pour solliciter des subventions ;

Vu le dispositif d'aide communautaire à la « préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel » ;

Vu la nécessité de solliciter d'autres dispositifs d'aide émanant d'organismes tels que la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et tout autre partenaire susceptible de soutenir ce projet ;

Considérant la nécessité pour la commune de poursuivre ses actions de protections et préservation de la biodiversité ;

Considérant le montant total de l'investissement et la possibilité de financement partiel via le dispositif susmentionné ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de parc pédagogique d'un montant de 84 194,85 € HT,
- **DE SOLLICITER** l'ensemble des organismes susceptibles de soutenir ce projet via une subvention, notamment dans le cadre de dispositifs tels que l'aide communautaire à la « préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer toute demande de subvention et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution des dossiers ainsi qu'à la bonne exécution de cette démarche,
- **D'INSCRIRE** cette dépense au budget communal, sous réserve de l'obtention de la subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

JUILLET009 - Autorisation d'encaissement « pour le compte de tiers » dans le cadre des projections de cinéma assurées par Ciné-Ligue.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, R.1617-1 et suivants ;

Vu l'instruction codificatrice M57 et l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances ;

Vu la convention tripartite conclue avec l'association Ciné-Ligue Champagne-Ardenne pour la mise en œuvre de projections de cinéma au sein de la Filature ;

Considérant que, dans le cadre d'un partenariat culturel, la commune de Bazancourt accueille régulièrement des séances de cinéma itinérant organisées par l'association Ciné Ligue, et que les recettes de billetterie perçues à cette occasion sont encaissées par la régie communale pour être intégralement reversées à l'association ;

Considérant qu'il est nécessaire, conformément à la réglementation, d'autoriser expressément l'encaissement de ces recettes pour le compte de tiers et de conclure une convention avec l'association concernée ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'AUTORISER** la régie mixte de la Filature à encaisser des fonds pour le compte de tiers, en l'occurrence l'association Ciné-Ligue Champagne-Ardenne, dans le cadre de la billetterie des séances de cinéma organisées par ladite association au sein de la Filature,
- **DE REVERSER** intégralement ces recettes, perçues au titre des droits d'entrée (billetterie), à l'association Ciné Ligue dans les conditions prévues par une convention entre les parties,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout avenant ou document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Monsieur BOUAKIL Clément et Madame LARIVIERE Laure,
pour un bien bâti cadastré ZH 575,
sis 19 rue de la Champagne,
d'une superficie de 461 m².

Point d'avancement sur le projet de lotissement, rue Haguenin :

L'acquisition de la seconde parcelle est en cours. Le cabinet CEREG a été sollicité pour accompagner la commune sur le projet d'aménagement du lotissement, et a proposé plusieurs scénarios. Deux versions (version 3 et version 4) ont été retenues pour arbitrage.

Une commission mixte « Cadre de vie : voirie, patrimoine et espaces verts » et « Finances, économie locale et jumelage » se réunira courant août, pour choisir la version définitive du projet. Celle-ci sera ensuite présentée en Conseil Municipal en septembre, en vue d'une délibération préalable au dépôt du permis de construire.

Le projet prévoit une réalisation en deux phases de travaux, en coordination avec l'aménagement de la rue Gustave Haguenin, notamment pour les accès au site et la mise en œuvre des réseaux.

Projet d'implantation d'une consigne à vélos sécurisée, à la gare de Bazancourt, par Grand Reims Mobilités :

Un projet de location de vélos est présenté aux élus, incluant les modalités techniques et les tarifs envisagés par Grand Reims Mobilités.

Deux emplacements ont été envisagés pour l'installation du module : l'un sur le terrain communal, le long de l'arrêt TAD (transport à la demande), et l'autre sur le domaine de la SNCF. Le module de base permet de stationner 20 vélos et pourra, si nécessaire, être doublé en capacité par l'ajout d'un second module.

Courrier de la sous-préfecture - Site Fichet Bauche :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier de la sous-préfecture, faisant suite à une visite d'inspection menée le 18 mars 2025 sur le site de Fichet Bauche.

Cette inspection met en évidence plusieurs non-conformités électriques, notamment des branchements non conformes.

Il est demandé à l'entreprise de procéder à la mise en conformité et de lever l'ensemble des anomalies dans les plus brefs délais.

Point d'information - Bazan'court en Rose 2025 :

Madame Sylvie LONGHINI informe le Conseil, qu'à l'instar des autres éditions, l'opération 2025 de « Bazan'court en Rose » rencontre un vif succès. Une semaine seulement après l'ouverture des inscriptions, la marche de 8 km est complète et il ne reste que très peu de places disponibles pour les courses à pied. L'engouement dépasse même celui des années précédentes. Des places ont été réservées pour les partenaires.

Intervention de Madame Sonia BARRE :

Madame Sonia BARRE prend la parole pour exprimer son étonnement à la lecture de l'article paru dans L'Union le 3 juillet 2025, annonçant officiellement le lancement de la ZAC de Pomacle-Bazancourt par le Grand Reims.

Elle rappelle que, lors des précédents échanges avec le Grand Reims, il avait été indiqué que le projet de ZAC ne se poursuivrait pas si l'une des communes concernées émettait un vote défavorable. Elle s'interroge donc sur la portée de cet engagement, à la lumière de la communication faite dans la presse, et sur le sens à donner à la parole donnée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le vendredi 11 juillet 2025 à 22h22.

N° délibération	Objet	Décision
JUILLET001	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2025.	Approuvée
JUILLET002	Tarif d'occupation de la salle ludothèque de la « Petite Filature ».	Approuvée
JUILLET003	Subvention à l'association de musique : versement du solde de la saison 2024/2025.	Approuvée
JUILLET004	Subvention à l'association de musique : saison 2025/2026.	Approuvée
JUILLET005	Loyers communaux 2025/2026.	Approuvée
JUILLET006	Tarifs des droits de Concessions au cimetière de Bazancourt 2025/2026.	Approuvée
JUILLET007	Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.	Approuvée
JUILLET008	Demandes de subventions pour la « Création d'un parc pédagogique ».	Approuvée
JUILLET009	Autorisation d'encaissement « pour le compte de tiers » dans le cadre des projections de cinéma assurées par Ciné-Ligue.	Approuvée

Le Maire	M. LECLERE Dominique	
Le Secrétaire	M. ADNET Arthur	